

# LIVRET DES Adhérents



[www.csfidesiens.org](http://www.csfidesiens.org)  
[contact@csfidesiens.fr](mailto:contact@csfidesiens.fr)

**Gravière**  
18 avenue de Limburg  
Sainte Foy-Lès-Lyon  
04 78 59 63 18  
[graviere@csfidesiens.fr](mailto:graviere@csfidesiens.fr)

**Neyrard**  
15 rue Deshay  
Sainte Foy-Lès-Lyon  
04 78 59 12 65  
[neyrard@csfidesiens.fr](mailto:neyrard@csfidesiens.fr)



## Mot du président, Gérard Desroches

Cher (e) adhérent (e),

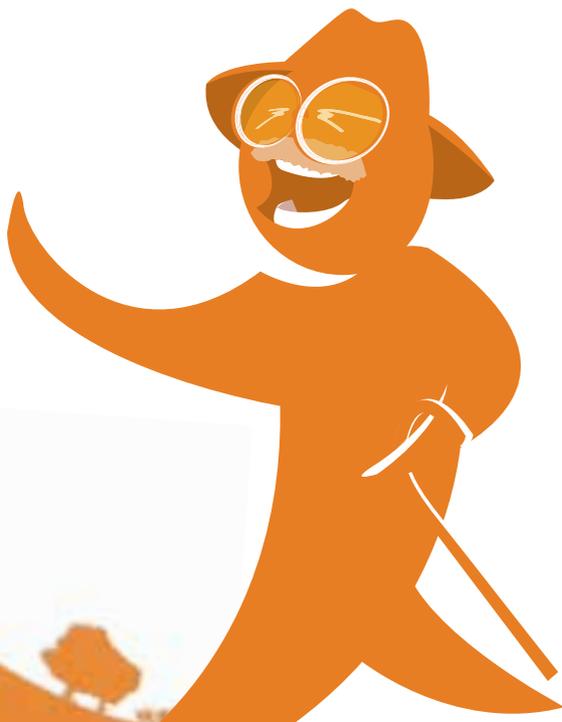
Vous avez choisi notre Association, soit pour lui confier votre(vos)enfant(s) soit pour y pratiquer une ou plusieurs activités et nous vous en remercions. Vous trouverez un livret conçu pour faciliter votre accueil et vous donner toutes les informations relatives à notre philosophie et au fonctionnement de nos services et activités.

Par votre adhésion, vous avez la possibilité de devenir véritable acteur de sa vie: participation aux réunions et à l'assemblée générale, devenir membres du Conseil d'administration.

Nous nous engageons à vous offrir des prestations de qualité et à demeurer à votre écoute.

## Bienvenue parmi nous

GERARD DESROCHES  
PRESIDENT



## 1. VOTRE ASSOCIATION : Les Centres Sociaux Fidésiens

Les «Centres Sociaux Fidésiens» sont une association de loi 1901, issue du regroupement du Centre Social et Familial du Neyrard et du Centre Socioculturel de la Gravière de Beaunant.

### Son Objet :

L'association se donne les buts suivants :

- Mettre en œuvre un projet d'action globale permettant d'accompagner et de soutenir l'ensemble des personnes et notamment celles en difficulté,
- Représenter et défendre les intérêts des familles, leurs membres et toute personne auprès des pouvoirs publics,
- Proposer des services et des activités de proximité ouverts à tous, qui développent le lien social, la citoyenneté, la rencontre des cultures et des générations ; qui accompagnent les initiatives et les projets en soutenant la vie associative et en favorisant les réseaux de partenaires et qui tendent vers un développement local intégrant le social et l'économique,
- Gérer des sites d'accueil et d'écoute ouverts à toute personne de leur zone d'influence

### Ses Missions :

- Répondre aux besoins des habitants
- Faire des centres sociaux des lieux d'expressions et de dynamisation
- Favoriser la mixité sociale et les échanges intergénérationnels.

### Ses valeurs :

Nos valeurs sont la Solidarité, la Responsabilité, l'Engagement, la Tolérance et l'Ouverture.

Les activités sont ouvertes à tous, sans distinction de sexe, d'âge ou d'appartenance culturelle ou culturelle.

### Ses affiliations :

Fédération des centres sociaux de France et du Rhône



## Ses Agréments :

- 2 Agréments Centre social par la Caisse d'Allocation Familiale
- 2 Agréments animation Collectif famille par la Caisse d'Allocation Familiale
- 3 Agréments établissement d'accueil du Jeune enfants
- 3 Agréments accueil de loisirs

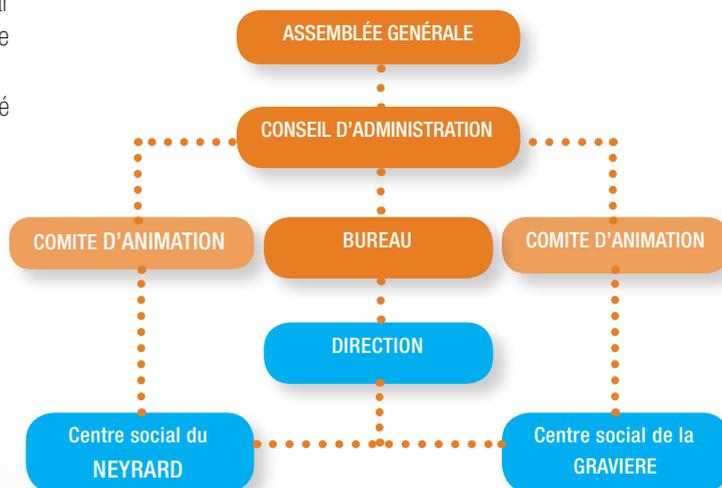
## Ses financeurs :

- La ville, la CAF et le conseil général

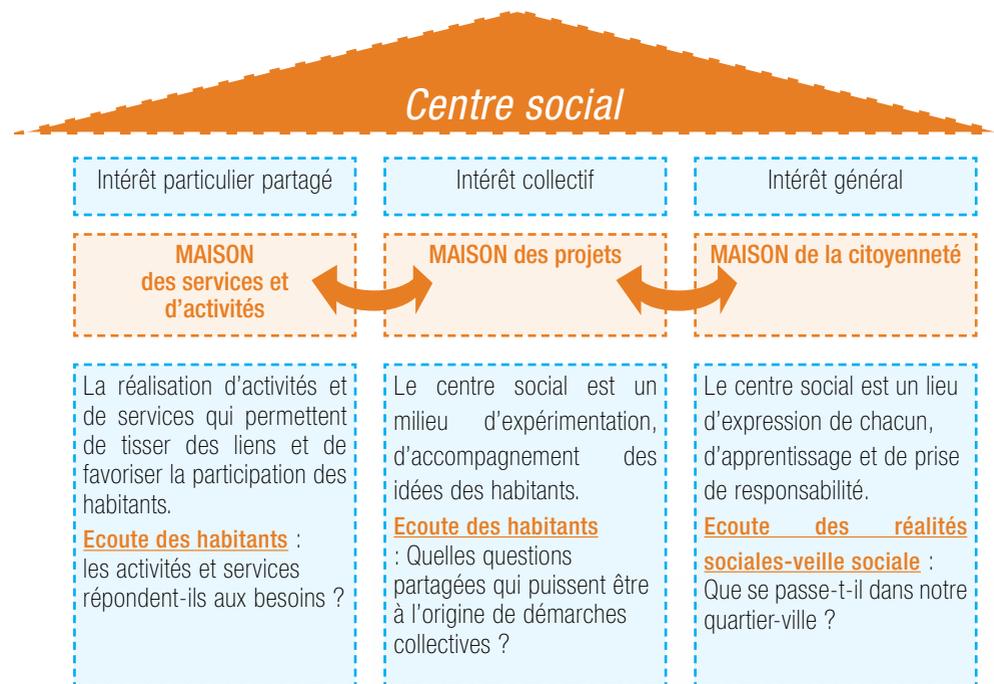
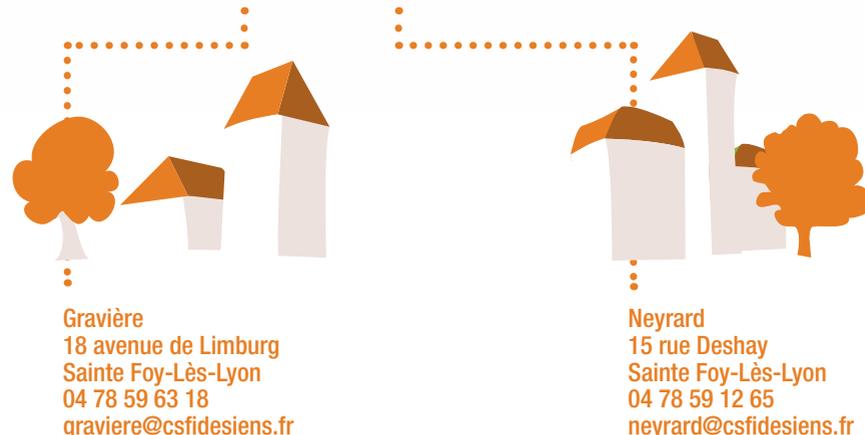
## Son Organigramme:

L'organigramme des Centres Sociaux Fidésiens présente une seule structure associative avec un Conseil d'Administration élu par une Assemblée Générale de l'ensemble des adhérents, qui administre les deux centres sociaux par l'intermédiaire d'un pôle de direction.

Dans chaque centre, un comité d'Animation est mis en place



## 2. VOTRE CENTRE SOCIAL : Une association deux centres sociaux





## Les comités d'animation

La mise en place d'un comité d'Animation dans chacun des centres a pour objet d'assurer que les choix dans la politique d'animation des centres seront bien conformes aux besoins et aux réalités locales.

Un comité d'Animation est créé au niveau de chacune des structures. Il comprend d'une part des adhérents au minimum des 2/3 des participants et d'autre part des salariés volontaires des différents services ou activités. Le directeur participe aux Comités d'Animation.

Le comité d'animation est le lien entre Conseil d'Administration et adhérents de chaque structure. Son rôle est :

- associer de façon effective les usagers à la vie du centre
- choisir et présenter des candidats à l'élection des membres du Conseil d'Administration
- présenter au Conseil d'Administration des propositions relatives aux activités répondant aux besoins du quartier
- se préoccuper de l'adéquation de la mission du centre social et des activités et services.

### Extrait de la Charte fédérale des Centres Sociaux et Socioculturels de France

« Les Centres sociaux et socioculturels fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

Ils formalisent, de préférence, ces relations dans des conventions de partenariat. Par contre, ils n'entendent pas être instrumentalisés ni devenir de simples prestataires de services ou réduire leur projet social à des délégations de service public. Responsables, ils le sont aussi lorsqu'ils font connaître aux habitants et à leurs partenaires leur programme d'action, lorsqu'ils gèrent avec rigueur l'argent public qui leur est attribué, lorsqu'ils se soucient de soumettre leurs actions et leur gestion à l'évaluation interne et externe. »

## 3. LE CENTRE SOCIAL, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

### Les administrateurs:

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé au maximum de 21 membres, on y trouve plusieurs collègues adhérents, bénévoles, partenaires

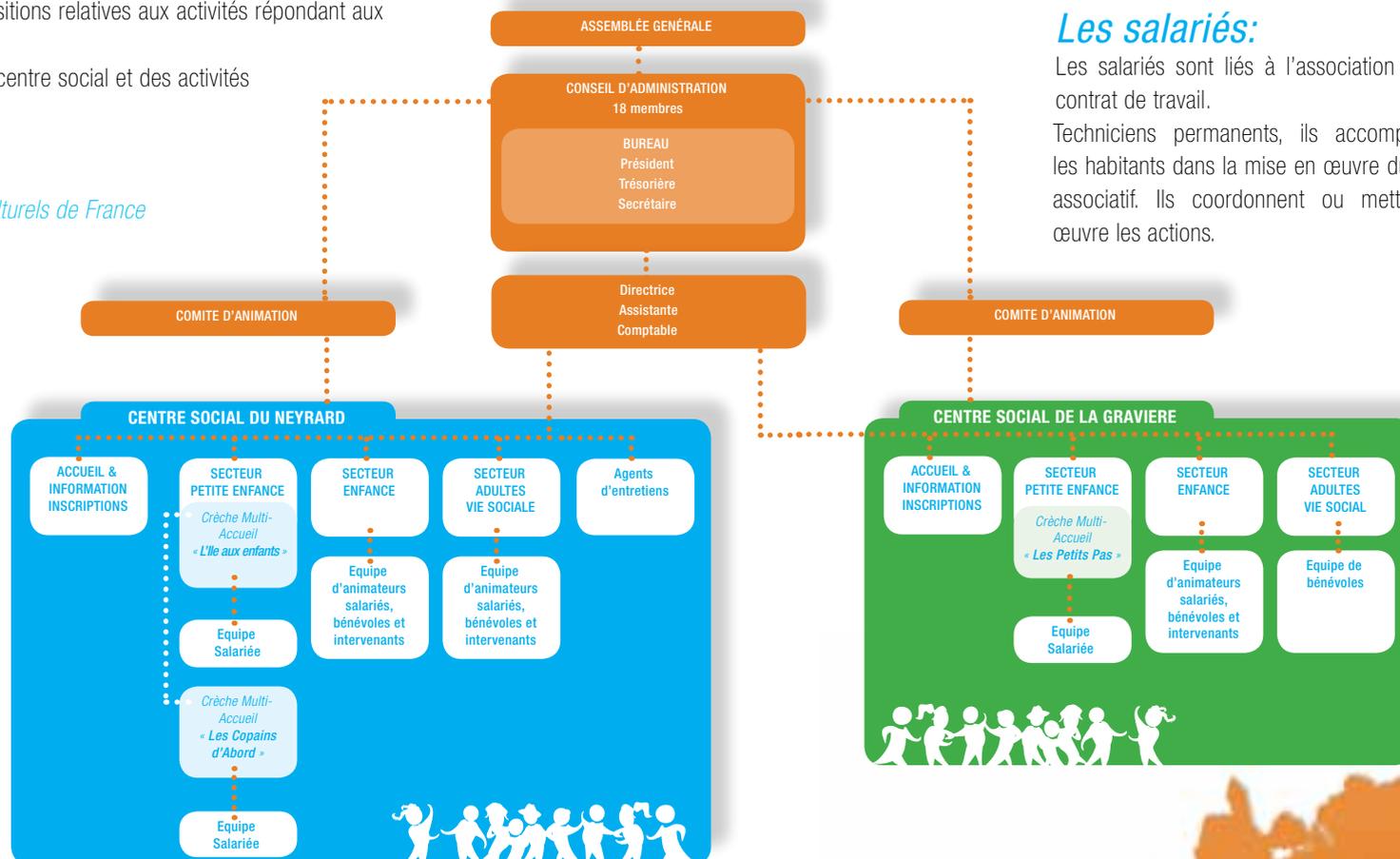
### Le Conseil d'administration

- a la responsabilité politique, juridique et financière de l'Association.
- est le garant des valeurs et du projet de l'Association. La mise en œuvre de ce projet se fait en collaboration avec l'équipe des professionnels et des bénévoles.
- élit chaque année son président et son bureau.
- valide le budget.

### Les salariés:

Les salariés sont liés à l'association par un contrat de travail.

Techniciens permanents, ils accompagnent les habitants dans la mise en œuvre du projet associatif. Ils coordonnent ou mettent en œuvre les actions.





## Les bénévoles:

Les formes d'engagements bénévoles sont très diverses. Elles varient selon les envies et les compétences des bénévoles mais aussi en fonction de leurs disponibilités. Bien qu'il y ait des activités socles régulières, nous sommes ouverts à toutes activités atypiques. Toute proposition est la bienvenue.

Les bénévoles peuvent créer leur propre activité (si elle correspond à un besoin), intégrer une équipe déjà constituée. Les bénévoles s'investissent régulièrement ou de façon ponctuelle. Nous sommes à votre écoute.

## Les partenaires

Le centre social travaille également de façon ponctuelle ou saisonnière avec les acteurs locaux ou prestataires, permettant de conjuguer les compétences et les savoir-faire autour de projets ; et de créer une meilleure synergie sur le territoire.

## Les adhérents:

L'adhésion aux Centres Sociaux Fidésiens est familiale. On entend par famille, les parents et les enfants ayant le même foyer ou à charge.

Les Centres Sociaux Fidésiens est une association de loi 1901. Etre adhérent, c'est appartenir à l'association, en être acteur, pouvoir voter à l'assemblée générale et se porter candidat à la fonction d'administrateur (suivant statut et règlement intérieur) ;

Les bénévoles et les professionnels de l'Association usagers d'un des services ou activités des centres Sociaux Fidésiens doivent s'acquitter de la carte d'adhésion.

Les associations membre du conseil d'administration ou utilisatrice des services des Centres Sociaux Fidésiens doivent s'acquitter de la carte d'adhésion.

**La carte d'adhésion est valable** du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. Il n'y a pas de remboursement possible de la carte d'adhésion.

### Les montants de carte d'adhésion sont différents suivant :

Pour les familles :

- Familles de Sainte Foy Lès Lyon
- Familles Hors Sainte Foy Lès Lyon
- Individuel Sainte Foy Lès Lyon



**La carte d'adhésion est obligatoire** pour toutes les activités dites régulières, par exemple :

- crèche multi accueil
- centre de loisirs
- aide à la vie scolaire
- atelier adultes

La carte d'adhésion ne s'applique pas pour les événements, sorties familiales ou activités ponctuelles. Par contre un tarif adhérent et non adhérent sera mis en place.





## Comment être un adhérent acteur ?

- En adhérent au projet et aux valeurs.
- En étant présent
- En participant à un temps fort, en donnant un coup de main
- En s'impliquant dans une action
- En donnant son avis, en s'exprimant sur le projet dans les réunions d'informations, les réunions de parents, les commissions petite enfance, enfance, famille ou dans les comités d'animation
- En devenant administrateur

## Pourquoi c'est important ?

Parce qu'un centre social, c'est un projet d'habitants pour les habitants



## Boîtes à idées-suggestions

Vous avez des suggestions d'améliorations, d'activités. Vous souhaitez partager une idée.

Une boîte à idée est disponible à l'accueil ou contacter nous par mail : [contact@csfidiens.fr](mailto:contact@csfidiens.fr)

## FAIRE UN DON

### Vous pouvez faire un don,

ce don est déductible de vos impôts à hauteur de 60% des sommes versées





## 4. L'ACCUEIL LE CŒUR DU CENTRE SOCIAL :

*Un accueil de qualité et convivial est notre priorité !*

L'équipe est présente afin de vous :



Les horaires d'ouverture sont :



**Gravière**  
18 avenue de Limburg

Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-18h30  
Mardi : 8h30-12h30 et 13h30-18h30  
Mercredi : 8h30-12h30 et 13h30-19h  
Jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-18h30  
Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-18h30



**Neyrard**  
15 rue Deshay

Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-20h  
Mardi : 8h30-12h30 et 13h30-20h  
Mercredi : 8h30-12h30 et 13h30-19h  
Jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-19h  
Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-19h  
samedi : 9h-12h et 14h-17h  
(une fois par mois)

Les horaires sont allégés pendant les vacances.

## 5. LES ACTIVITÉS

Vous retrouverez toutes nos activités détaillées dans notre livret d'activité et sur notre site internet.



[www.csfidesiens.org](http://www.csfidesiens.org)

ou livret activité



### *Pour les Familles :*

Le centre social est un lieu ressources pour les familles, un espace d'informations, de partage et d'échanges. Plusieurs actions sont proposées :

- Ateliers parents-enfants, sorties familiales, week-end et vacances familiales
- Café des parents : pour échanger !



### *Enfants 3 mois à 5 ans :*

- 3 établissements d'accueil des jeunes enfants
- Un centre de loisirs
- Un accueil périscolaire
- Des activités le mercredi et les vacances



### *Enfants : du CP à la 5ème*

- Centre de loisirs
- Accueil périscolaire
- Accompagnement scolaire individuel et collectif
- Ateliers artistiques et culturels
- Activités le mercredi et pendant les vacances





## Adultes

Des ateliers créatifs permettent de pratiquer différentes techniques telles que le cartonnage, la couture, la mosaïque, la poterie, peinture sur porcelaine

Des ateliers bien être-être- développement personnel sont proposés : écriture, sophrologie,

socio esthétique

Des activités sportives sont mises en place : gym et danse

Une fois par mois, une journée est organisée pour découvrir une technique particulière.

Le centre social propose aussi un soutien et un accompagnement

- à l'apprentissage de la langue française.
- A l'apprentissage de l'informatique

Des temps de rencontres sont organisés pour les séniors et autour de repas ou du chant.

## Les évènements saisonniers

Le centre propose des moments festifs tout au long de l'année.

Les fêtes de fin d'année (Noël et juin), bourse aux jouets et aux vêtements, vide grenier, téléthon, journées ou soirées thématiques ..... sont l'occasion pour les adhérents- bénévoles et salariés du centre de se côtoyer en dehors de leurs activités et de partager un moment convivial.



## 6. INSCRIPTIONS et RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Inscription en crèche

- **L'accueil régulier** : Il faut passer par une inscription au Centre Communal d'Action Sociale 10 rue Deshay (prendre rendez-vous par téléphone au 04.72.32.59.05) et un passage en commission crèches où les crèches municipales et associatives sont représentées.
- **L'accueil occasionnel** : Vous devez vous inscrire auprès d'une des structures de l'association suivant votre lieu d'habitation. Puis réserver chaque semaine vos créneaux de garde pour la semaine suivante. Pour ce faire, deux permanences téléphoniques sont mises en place les mardis et jeudis de 10h à 12h au 04.78.59.63.18.

### Inscription enfance :

Les inscriptions se font par période :

- La période scolaire : mercredi et périscolaire
- Vacances d'automne
- Vacances d'hiver
- Vacances de printemps
- Vacances d'été

Il faut compléter un coupon de préinscription que vous pouvez :

- Télécharger sur le site : [www.csfidesiens.org](http://www.csfidesiens.org)
- Demander par mail : [graviere@csfidesiens.fr](mailto:graviere@csfidesiens.fr) ou [neyrard@csfidesiens.fr](mailto:neyrard@csfidesiens.fr)
- Récupérer à l'accueil du Neyrard ou de la Gravière

Ensuite, **renvoyer ce coupon** à l'un des deux accueils.

Un rendez-vous d'inscription vous est proposé par mail. Ce mail vaut confirmation d'inscription.

Les périodes d'inscriptions :

- Mi-septembre : envoi des coupons pour les vacances d'automne suivi des rendez-vous d'inscriptions
- Début janvier : envoi des coupons pour les vacances d'hiver suivi des rendez-vous d'inscriptions
- Début mars : envoi des coupons pour les vacances de printemps suivi des rendez-vous d'inscriptions
- Début mai : envoi des coupons pour les activités de l'année scolaire suivante et été suivi des rendez-vous d'inscriptions



## Inscriptions aux activités adultes ou familiales :

- **Pour les activités régulières** : A partir de mi-mai, il faut vous rendre dans les accueils des Centres Sociaux ou par mail : [contact@csfidesiens.fr](mailto:contact@csfidesiens.fr). Courant juin, vous pourrez assister à un cours d'essai gratuit en vous inscrivant à l'accueil.
- **Pour les sorties familiales, séjours, ateliers ponctuels ou manifestations** : Les accueils des deux centres vous informent de la vie de l'association et des différentes activités ou sorties organisées ponctuellement.

**Portail famille:** vous avez la possibilité de vous pré inscrire via le portail famille accessible du site internet [www.csfidesiens.fr](http://www.csfidesiens.fr). demander votre identifiant et mot de passe à l'accueil.

**Tarification :** Tous les tarifs sont calculés en fonction de votre quotient familial. C'est pourquoi, au moment de votre rendez-vous d'inscription, il est indispensable d'être muni de votre attestation CAF ou de votre dernier avis d'imposition. A défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué.

### Le règlement de vos inscriptions s'effectue sur deux périodes :

- De septembre à décembre de l'année en cours
- De janvier à juin de l'année suivante

### Les modes de règlements :

Vous pouvez régler de différentes façons :

- En espèces
- Par chèque
- Par carte bancaire (pour un montant supérieur à 30 €)
- Par prélèvement mensuel (fournir un RIB)
- Par CESU (pour la garde d'enfants de moins de 6 ans : centre de loisirs, crèches)
- Par chèques vacances (pour les activités de loisirs)
- Par bons CAF (pour les séjours)

## 7.LES ACTIONS SOCIALES DE VOTRE VILLE :

### Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Adresse : 10, rue Deshay
- Bâtiment : Bâtiment moderne
- Etage : Rez-de-chaussée
- Tél. : 04 72 32 59 05 ou 04 72 32 59 05
- Courriel : [ccas@ville-saintefoyleslyon.fr](mailto:ccas@ville-saintefoyleslyon.fr)
- Responsable : Marie-Paule FAYOLLE
- Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. **Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.** A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS/CIAS se mobilise dans les principaux champs suivants, par ordre décroissant d'implication : lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

### Maison du Rhône du canton de Sainte-Foy-lès-Lyon

- 4 chemin de Montray
- 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon
- Tél. : 04 72 16 32 40 ou 04 72 16 32 40
- Fax. : 04 72 16 34 69
- Courriel : [mdr.ste-foy-les-lyon@rhone.fr](mailto:mdr.ste-foy-les-lyon@rhone.fr)

Horaires :

Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-17h00

Mardi : 8h30-12h30 et 13h30-17h00

Mercredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h00

Jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h00

Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

- Protection maternelle et infantile (PMI)
- La compensation du handicap (PCH)
- Cartes de stationnement, d'invalidité...
- Reconnaissance de la qualité... (RQTH)
- L'ADPA pour les personnes âgées
- Le revenu de solidarité active (RSA)
- Énergie : aides aux particuliers



## Protection Maternelle et Infantile

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un service départemental regroupant des professionnels de la santé et de la petite enfance : un médecin, une sage-femme, plusieurs puéricultrices, un psychologue, qui vous écoutent et vous aident dans votre rôle de parent. Ils sont chargés d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

Le service de PMI joue un rôle essentiel en matière d'action sociale vers la petite enfance.

## Maison du Rhône

- 4, chemin de Montray
- Tél. 04 72 16 32 40 ou 04 72 16 32 40

## OFTA : Office Fidésien Tous Ages

L'ambition de l'OFTA est de regrouper toutes les activités et services existants en faveur des personnes âgées en un même lieu.

Sa vocation : promouvoir et coordonner toute initiative, service, activité culturelle, physique, sociale en faveur des personnes ayant atteint l'âge de la retraite ou de la préretraite, en assurant notamment la liaison entre les organismes publics et privés.

- 3, Grande Rue
- Tél. 04 78 59 11 64 ou 04 78 59 11 64

## Secours Catholique

- Adresse : 92, chemin des Fonts 69110 Sainte Foy-lès-Lyon
- Téléphone : 04 78 59 08 24 ou 04 78 59 08 24
- Contacts : CHARREYRE Élisabeth
- Domaine d'activité :
- Sous-domaine : Association d'entraide
- Description : Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

## Secours Populaire Français.

- Responsable : Madame MAYER
- Tél. 04 37 23 03 45 ou 04 37 23 03 45
- Aide alimentaire et d'hygiène, écoute, aide aux vacances distribuée après étude des situations tous les 15 jours les semaines paires.
- Permanences : mardi de 9h à 11h30 et de 14h30 à 18h, mercredi de 9h à 11h30.

## Aide Matérielle et Morale

- Fonctionne avec la Banque Alimentaire.
- Président : Monsieur LAVAL
- Tél. 04 37 23 03 67 ou 04 37 23 03 67
- Distribution de colis alimentaires sur orientation des services sociaux.
- Tous les 15 jours, le mercredi de 14h à 16h30 les semaines impaires.

## Point Information Jeunesse (PIJ)

En plus de ses missions d'information, le PIJ propose un service d'aide à la recherche d'emploi, en partenariat avec la Mission Locale et l'association Passerelle pour l'emploi. Des actions spécifiques sont menées vers la jeunesse.

Horaires d'ouverture :

- du mardi au jeudi : de 9h30 à 12h et de 14h à 18h
- vendredi : de 14h à 18h
- Services proposés :
- aide à la rédaction de CV et lettres de motivations ;
- mise en ligne des candidatures ;
- accès aux listings régionaux de centres de formation ;
- consultation d'offres d'emplois du CRIJ et sur Internet ;
- l'opération annuelle « Jobs d'été » dès mars-avril ;
- organisation de journées spéciales (recrutement, simulation d'entretien...).

## Passerelle pour l'emploi

Association d'aide aux demandeurs d'emploi à la Maison Communale des Bruyères : le mardi de 9h à 12h.

Renseignements et RDV au 04 78 25 15 16 ou 04 78 25 15 16.

Mission locale

- à la Maison Communale des Bruyères : les deux derniers mardis du mois de 13h30 à 17h30
- à l'Espace de la Gravière : les deux premiers mardis du mois de 13h30 à 17h30 ou sur RDV au 04 78 25 15 16 ou 04 78 25 15 16



centres  
sociaux  
fidésiens



## Gravière

18 avenue de Limburg  
Sainte Foy-Lès-Lyon  
04 78 59 63 18  
graviere@csfidesiens.fr



## Neyrard

15 rue Deshay  
Sainte Foy-Lès-Lyon  
04 78 59 12 65  
neyrard@csfidesiens.fr

[www.csfidesiens.org](http://www.csfidesiens.org)  
[contact@csfidesiens.fr](mailto:contact@csfidesiens.fr)

